

Rapport du député Letchimy sur les RUP dans les politiques de l'Union européenne

M. Serge LETCHIMY, député de la Martinique a remis à M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, son rapport de mission sur la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques dans les politiques de l'Union européenne. Le Gouvernement lui avait en effet confié une mission « aux fins de lui proposer des pistes concrètes qui permettraient d'améliorer la prise en compte des spécificités des RUP dans les politiques communautaires ». Outre une description du statut européen des régions ultrapériphériques et de l'évolution du cadre juridique qui fonde la reconnaissance de leurs spécificités, le rapport se propose de dépasser les divergences d'interprétation du Traité entre la Commission européenne et les régions ultrapériphériques, et formule 43 propositions concrètes de renforcement des politiques sectorielles, aussi bien dans le domaine agricole, de la pêche, du tourisme et du traitement des déchets. Il propose également une nouvelle méthode de traitement des dossiers relatifs aux filières d'avenir.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 – BCE

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « les informations disponibles ont confirmé notre évaluation qui avait conduit à l'abaissement des taux directeurs début mai. Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation à moyen terme pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans le même temps, les données d'enquêtes récentes relatives au climat des affaires font état d'une légère amélioration par rapport à un bas niveau de départ. L'orientation accommodante de notre politique monétaire, ainsi que l'amélioration significative de la situation sur les marchés financiers depuis mi-2012, devraient contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise économique plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. (...) Le taux de croissance annuel négatif des prêts aux sociétés non financières (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation) est passé de -1,3 % en mars à -1,9 % en avril. (...). Plus généralement, la faible dynamique des prêts continue de refléter essentiellement l'état actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. (...) Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel que la réduction de la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro se poursuive et que la capacité de résistance des banques soit renforcée quand cela s'avère nécessaire. Des progrès ont été accomplis depuis l'été dernier en termes d'amélioration de la situation des banques en matière de financement, de renforcement de la base de dépôts domestiques dans les pays en proie à des difficultés et de réduction de la dépendance à l'égard de l'Eurosystème, comme en témoignent les remboursements effectués au titre des opérations de refinancement à long terme d'une durée de trois ans. De nouvelles avancées décisives dans la mise en place d'une union bancaire permettront d'atteindre cet objectif. En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

2 – Union économique et monétaire

La Commission européenne a publié le 5 juin son rapport de convergence 2013 sur la Lettonie, accompagné d'un court résumé explicatif à l'intention des citoyens qui en donne le contexte. La Commission considère que la Lettonie a atteint un degré élevé de convergence économique durable avec la zone euro et propose au Conseil d'autoriser le pays à adopter la monnaie unique à partir du 1^{er} janvier 2014.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1 – Décret n° 2013-384 du 7 mai 2013 définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier

Ce décret prévoit dans quelles conditions l'Autorité de contrôle prudentiel peut exiger la désignation d'un représentant permanent de la part d'établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France

2 – Décret n° 2013-385 du 7 mai 2013 fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).



Après le passage des marchés financiers (1999) et de la monnaie (2002) à l'euro, l'Europe se dote de l'euro scriptural avec SEPA (*Euro Payments Area* - Espace unique de paiement en euros). Conformément au règlement européen N° 260/2012, **les nouveaux instruments de paiement européens remplaceront définitivement leurs équivalents nationaux au plus tard le 1^{er} février 2014.**

TOUTES LES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES

SEPA s'applique à tous les virements et prélèvements de masse, nationaux ou transfrontaliers. Ainsi, les virements et les prélèvements que nous connaissons actuellement ne pourront plus être utilisés après **le 1^{er} février 2014.**

LA MIGRATION VERS LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE PAIEMENT DOIT ÊTRE LANCÉE SANS DÉLAI.

SEPA rend indispensable des modifications dans les systèmes d'information et de paiement de l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, banques, ...), qui doivent adapter leur fonctionnement au plus tôt, car tout retard :

- générera inévitablement des réalisations de modifications dans l'urgence, avec le surcoût lié à une telle démarche,
- peut constituer un risque de blocage des paiements (règlement fournisseurs, salaires, recouvrement de créances, ...) si les évolutions nécessaires n'ont pas été réalisées à temps.

SEPA, c'est également une opportunité à saisir qui permet de disposer d'instruments de paiement harmonisés, simplifiés et fiables pour les opérations d'achats et de ventes et c'est aussi l'occasion de revoir sa stratégie en termes d'organisation et de gestion de sa trésorerie.

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE BANQUIER ET VOTRE EXPERT-COMPTABLE.

Dans la conduite du projet de migration SEPA, les interlocuteurs privilégiés sont les établissements bancaires, les experts-comptables, mais aussi les conseils en système d'information, les éditeurs de logiciels et les associations professionnelles.

Pour obtenir des conseils et des informations utiles sur la marche à suivre, quelques **liens utiles** :

- le site du Comité national SEPA, www.sepafrance.fr
- le site de l'IEDOM, www.iedom.fr/iedom/migration-sepa qui met à disposition la brochure publiée par la Banque de France, « **Réussir votre migration à SEPA** », la présentation faite lors des réunions d'information organisées dans les DOM en avril, ainsi que le dossier de presse correspondant
- le site du CFONB, www.cfonb.org qui permet d'obtenir les documents et brochures sur les nouvelles opérations SEPA (dans les rubriques Prélèvement - Effet de commerce -TIP et Virement - Télérèglement)
- le site de la FBF : <http://www.banques-sepa.fr/>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

La dégradation du climat des affaires se poursuit au 1^{er} trimestre 2013

L'indicateur du climat des affaires (ICA) se dégrade à nouveau au premier trimestre 2013. Son recul est toutefois moins prononcé qu'aux trimestres précédents. La composante future de l'ICA (qui résume les anticipations des entrepreneurs pour le trimestre à venir) explique intégralement la baisse de l'indicateur au premier trimestre 2013.

La dépense des ménages est mal orientée, dans un contexte de recul des prix à la consommation. Les prévisions d'investissement restent toujours en baisse. Le marché du travail se stabilise néanmoins, avec notamment une progression des offres d'emplois durables et un léger recul du nombre de réunionnais inscrits à Pôle emploi.

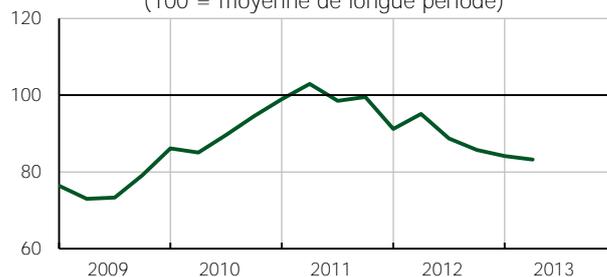
Les exportations décélèrent en dépit d'une hausse des exportations des produits des industries agroalimentaires. En parallèle, les importations se contractent pour l'ensemble des regroupements de produits.

Pour le troisième trimestre d'affilée, l'ensemble des secteurs de l'enquête sont touchés par un affaiblissement de leur activité, à l'exception du BTP qui devrait être mieux orienté selon les entrepreneurs interrogés.

La tendance conjoncturelle du 1^{er} trimestre 2013 est disponible sur [le site de l'IEDOM](#).

Indicateur du climat des affaires à La Réunion

(100 = moyenne de longue période)

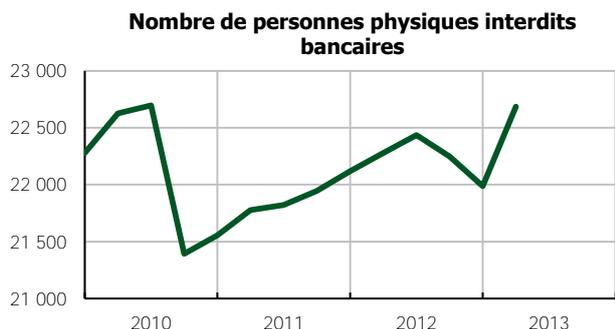


Source : Enquête de conjoncture IEDOM, CVS

Hausse du nombre de dossiers de surendettement au 1^{er} trimestre 2013

Au premier trimestre 2013, 297 dossiers ont été déposés devant la commission de surendettement, soit une hausse de 8,4 % rapport au quatrième trimestre 2012 (+ 2,4 % sur un an). 280 ont été jugés recevables, soit 94 % des dossiers déposés. La commission a ouvert une procédure de rétablissement personnel pour 21 % de ces dossiers.

Hausse du nombre de personnes physiques interdit bancaire au 1^{er} trimestre 2013



Source: Iedom

Au premier trimestre 2013, le nombre de personnes physiques en interdit bancaire progresse de 3,2 % par rapport au trimestre précédent, après deux trimestres de baisses. Suite à l'assouplissement des conditions de radiation du fichier central des chèques de la Banque de France, le nombre des interdits bancaires avait chuté au troisième trimestre 2010, pour progressivement retrouver les niveaux de 2009. Sur un an, la hausse est de 1,8 %.

Parallèlement, le stock d'incidents sur paiement par chèque augmente de 1,2 % par rapport au quatrième trimestre 2012, tandis que le nombre de retraits de cartes bancaires pour usage abusif recule légèrement (- 0,3 %).

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Avril 2013	130,1	+ 0,5 %	+ 2,1 %
	IPC France entière		127,2	- 0,1 %	+ 0,7 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Mars 2013	21 582	+1,4 %	- 9,8 %
	En cumul (milliers d'euros)		66 088	-	- 5,8 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'euros)	Mars 2013	1 034,3	-	- 6,2 %
	Exportations (en cumul - millions d'euros)		77,5	-	+ 5,5 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Avril 2013	134 830	+ 2,1 %	+ 10,0 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Avril 2013	136 284	- 20,0 %	- 9,9 %
	Cumul	cumul Avril	635 369	-	- 4,8 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	Mars 2013	73 800	+ 26,2 %	+ 2,8 %
	Cumul	cumul Mars	204 000	-	- 3,9 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (milliers d'euros)	Mars 2013	1 116	-	n.s.
	Cumul (milliers d'euros)	cumul Mars	4 890	-	+ 0,1 %
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Mars 2013	8,5	-	n.s.
	Cumul (milliers de tonnes)	cumul Mars	67,7	-	- 2,4 %
	Effectifs salariés du BTP	Mars 2013	15 877	+ 0,1 %	- 7,6 %

Fin de la grève des dockers après 19 jours de blocage au Port Est

Un accord entre les représentants du GIE (groupement d'intérêt économique) Sermat, en charge du transport des conteneurs sur les quais, et les dockers grévistes a été trouvé le 21 mai 2013. Il met ainsi fin au blocage du Port Est, qui a duré 19 jours. Le protocole de fin de conflit prévoit la suspension pour six mois des 19 licenciements et du transfert de la maintenance des chariots servant à transporter les conteneurs à une filiale du groupe Kalmar. Un audit financier est prévu à cette période sur l'ensemble des sociétés du GIE (SOMACOM, SAMR, SGM, MANUMAT).

Plus de 3 000 conteneurs n'ont pu être livrés depuis le début de la grève le 3 mai, dont près de 1 000 bloqués sur les quais du port de La Réunion et le reste dérouté vers les ports des pays voisins (Maurice, Madagascar, Afrique du Sud).

Légère hausse de l'emploi salarié marchand au 4^e trimestre 2012



Source : Bordereaux Urssaf - Traitement Insee Epure

L'emploi salarié marchand à La Réunion progresse de 0,2 % au quatrième trimestre 2012, après un troisième trimestre négatif (- 0,5 %). Les créations d'emploi se concentrent principalement dans le secteur du commerce (+ 2,8 %), notamment le commerce de détail, traditionnellement bien orienté lors des fêtes de fin d'année. L'emploi augmente également dans l'intérim et la restauration, deux activités habituellement dynamiques en fin d'année.

Sur un an, l'emploi salarié marchand à La Réunion se stabilise (+ 0,1 %), après une hausse en 2011 (+ 3,8 %). L'emploi se développe dans tous les secteurs à l'exception de la construction, où il chute de 4,4 %.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](http://www.insee.fr).

Diminution du nombre de déclarations d'embauche à fin mars 2013

La caisse nationale de l'Urssaf enregistre fin mars 2013 une baisse de 18,1 % sur un an du nombre de déclarations d'embauche à La Réunion (CDI et CDD de plus de 31 jours, hors intérim). Au niveau national, il diminue de 7,2 %. Les embauches de plus d'un mois se réduisent dans la plupart des régions. Seules les régions Guadeloupe, Guyane et Corse affichent une croissance de leurs embauches.

Baisse de la masse salariale versée par les employeurs de salariés à domicile au 4^e trimestre

Au quatrième trimestre 2012, la masse salariale nette versée par les employeurs de salariés à domicile diminue de 13,4 % par rapport au quatrième trimestre 2011 selon la caisse nationale de l'Urssaf. De même, le volume horaire déclaré enregistre une nette diminution (- 16,5 %). Au niveau national, la masse salariale et le volume horaire déclaré diminuent également mais de manière moins soutenue (respectivement - 1,8 % et - 4,4 %).

Chiffre d'affaires en hausse pour la Sapmer en 2012

Le chiffre d'affaires de la Sapmer s'établit à 93,1 millions d'euros en 2012, en hausse de 21 % sur un an. L'activité pêche a augmenté de 15 % et les ventes de langouste affichent une hausse de 10 %. Les ventes de thons bruts, elles, sont en progression de 74 %, en lien avec l'arrivée de deux nouveaux thoniers-senneurs durant l'année. Dans le cadre du développement de son activité, SAPMER a annoncé la livraison de deux nouveaux thoniers en août et en novembre 2013.

Plan d'actions pour lutter contre les dettes sociales et fiscales des entreprises

La cellule de veille et de soutien aux entreprises s'est réunie le 17 mai 2013 en préfecture, afin de présenter un plan d'action permettant de lutter contre le développement des dettes sociales et fiscales des entreprises. Il s'adresse aux entreprises dont l'âge de la dette est inférieur à 36 mois, structurellement viables et faisant preuve d'une certaine "orthodoxie". Ce plan a pour but de limiter la progression de la dette, d'éviter le phénomène de contagion, et d'agir sur l'entreprise et sur son environnement.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	02/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

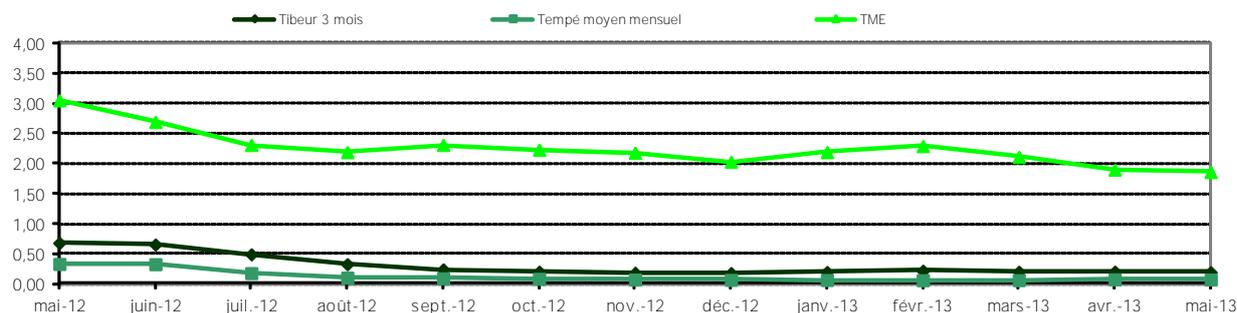
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Mai 2013)			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0683%	0,0702%	0,0819%	0,0784%	0,1120%	0,2010%	0,3020%	0,4850%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
2,29%	2,11%	1,90%	1,86%	2,49%	2,31%	2,10%	2,06%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

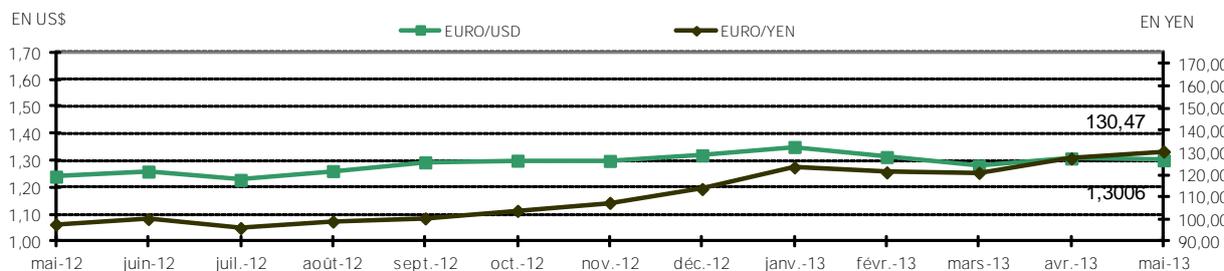
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3006	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,2174	EURO/SRD (Surinam)	4,289
EURO/JPY (Japon)	130,4700	EURO/BWP (Botswana)	11,24810	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3265
EURO/CAD (Canada)	1,3434	EURO/SCR (Seychelles)	15,3350	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,5546
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85370	EURO/MUR (Maurice)	40,486	EURO/BBD (La Barbade)	2,5994
EURO/SGD (Singapour)	1,6412	EURO/BRL (Brésil)	2,7664	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,34
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,0981	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,1779	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2857,8153	EURO/XCD (Dominique)	3,5092	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la Compagnie 97400 Saint-Denis

Achevé d'imprimer le 11 juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013 - ISSN 1240-3857